

Élections municipales  
de mars 2020

## VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE





Chère Madame, Cher Monsieur,

Voilà déjà plusieurs mois que dans un contexte particulièrement difficile de crise sanitaire vous avez élu une nouvelle équipe municipale.

À cette date, nous étions tous loin d'ignorer que cette situation qui perdure allait modifier durablement nos habitudes, nos comportements et notre façon de vivre.

Il naîtra de cette période que nous traversons des changements en profondeur de nos comportements, de notre vie sociale nous nous apercevons d'ores et déjà que la force du collectif prime sur l'intérêt particulier permet et aide à surmonter les crises les plus profondes.

Cet engagement altruiste est partagé par chacun des élus de cette nouvelle équipe municipale.

Cet investissement bénévole a vocation de servir l'intérêt général, sans rien attendre en retour... respectons et saluons cet engagement. Je suis fier de diriger cette équipe qui donne de son temps pour faire vivre et animer le lien social.

Plus que jamais je crois à cette intelligence collective pour surmonter et résoudre nos problèmes et nos difficultés.

Nous poursuivrons pendant cette mandature l'amélioration du cadre de vie de notre village.

La réalisation des projets initiés lors du dernier mandat a vocation de rendre notre village accueillant et vivant.

Les événements que nous traversons actuellement prouvent que nous avons besoin de lieu et de service de proximité vivant ; tel est l'enjeu de notre action et de nos projets.

Fort de cette réflexion nous avons engagé la création d'un lieu de vie sur la future place du village, nous avons répondu à une initiative du ministère de la cohésion sociale et des territoires portée par le groupe SOS pour redynamiser les territoires ruraux.

**Ce projet existera si vous le décidez, il ne se fera pas sans votre adhésion !**

En effet en répondant nombreux au questionnaire présent dans ce journal vous participerez par vos réponses à la création de ce tiers lieu, cette réalisation n'existera pas sans la volonté et le soutien de chacun d'entre vous.

Je vous remercie de participer à cette Co- construction pour démontrer l'intérêt que vous portez au développement de votre village.

Bien Cordialement.

**Patrick Dumez**

Maire de Sommeçaise

Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais

# VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



En haut, de gauche à droite : Philippe Laroza, Patrick Dumez, Eddie Heydens, Marie Le Boiteux, Annick Geffray, Philippe Durand, Rémi Lentier  
En bas, de gauche à droite : Philippe Boucher, Jean Luc Bourgoïn, Laurence Latapie, Sandrine Laska.

## Au sommaire de ce numéro 25

### 4 à 6 ÉLECTIONS 2020

- Équipe municipale
- Conseil Communautaire de la CCA
- Élections sénatoriales

### 6 ... DEPUIS 2017

- La Fédération Eaux Puisaye Forterre

### 7 VIE PRATIQUE

- Recensement
- Application PanneauPocket
- Calendrier des collectes des déchets
- Inscription sur les listes électorales
- Chèque-cadeau du Noël des Enfants
- Colis de fin d'année

### 8 à 11 CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes-rendus du Conseil municipal (Extraits)

### 11 PLUi

- PLUi

### 12 et 13 VIE DE LA COMMUNE

- Carnet
- Changement d'éclairage
- Travaux de la place
- Dépôt sauvage
- Vos poubelles
- Entretien des trottoirs
- Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains
- Nuisance sonore
- Vitesse

### 14 COMITÉ DES FÊTES DE SOMMECAISE

- Le Mot du Président
- Retour en Images

### 15 « 1000 CAFÉS »

- Co-construire le dynamisme de ma commune.

Sommecaise

**Ouverture de la mairie**  
**Lundi : 16H – 18H**  
**Jedi : 10H – 12H**  
**Téléphone : 03.86.73.64.14**  
**mairie.sommecaise@orange.fr**

**Site internet :**  
**www.sommecaise.fr**

**Secrétaire de mairie :**  
**Nadine Bureau**

## ÉQUIPE MUNICIPALE



**Suite aux élections municipales de mars 2020,  
une nouvelle équipe municipale a été mise en place à la mairie.**

L'installation du conseil municipal s'est déroulée le 25 mai 2020  
à huis-clos pour raisons sanitaires.



Maire :  
Patrick DUMEZ



Les adjoints (de droite à gauche) :  
1<sup>er</sup> Adjoint : Philippe DURAND - 2<sup>ème</sup> Adjoint : Annick GEFFRAY -  
3<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Luc BOURGOIN

Conseillers municipaux :  
Eddie HEYDENS  
Philippe LAROZA  
Sandrine LASKA  
Laurence LATAPIE  
Rémi LENTIER  
Philippe BOUCHER  
Marie LE BOITEUX-HERARD

Secrétaire de mairie :  
Nadine BUREAU

Agent technique :  
Patrick BOUNON

La vie municipale de Sommecaise est fournie et variée.  
Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- le travail de mairie du Maire et de la secrétaire de mairie,
- la permanence du Maire et des trois Adjoints,
- les réunions du Conseil Municipal et des commissions,
- la présence sur le terrain,
- la représentation et la participation de Sommecaise aux réunions de communauté de communes ou des commissions spécialisées : Sivos (regroupement scolaire), eau, énergie, etc... ,
- la présence aux réunions départementales ou nationales, à la demande de la préfecture ou des autorités nationales.

### Installation du Conseil Communautaire de la CCA suite aux élections municipales et communautaire des 15 mars et 28 juin 2020.



Président de la CCA de l'Aillantais :  
Mahfoud AOMAR  
(Valravillon)

Chaque commune de la communauté de communes est représentée par un ou plusieurs délégués titulaires. Ainsi, 28 délégués titulaires siègent au conseil communautaire de la CCA, organe délibérant dont le fonctionnement est identique à celui d'un conseil municipal. Les séances du conseil communautaire sont publiques, sauf s'il fait le choix de se réunir à huis clos.



1<sup>er</sup> Vice-Président  
en charge de l'enfance-jeunesse :  
Joëlle VOISIN  
(Senan)



2<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de l'attractivité du territoire,  
du développement économique  
et du développement numérique : Patrick DUMEZ  
(Sommecaise)



3<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de l'environnement :  
Alain THIERY  
(Saint Maurice Thizouaille)



4<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge des finances :  
Sylviane MICHET MOLINARO  
(Chassy)



5<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge du PLUI :  
Pascal JOLLY  
(Montholon)



6<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge du tourisme :  
Alain CHEVALLIER  
(Poilly)

Ainsi que Françoise CANCELA, Nathalie DIAS GONCALVES, Florence GARNIER, Bernard MOREAU, Marie-Laurence NIEL, Karine RODRIGUES DA ROCHA, Carine SCURI, Bruno CANCELA, Catherine CHEVALIER, Danièle MAILLARD, Jean-Luc PRÉVOST, Claude BELIN, Sylviane PETIT, Sophie PICON, Jean-Pierre TISSIER, Karine BONAME, David SEVIN, Véronique PARDONCE, Bernard CURNIER, Patrick RIGOLET et Gérard CHAT.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES



### Élections sénatoriales du 27 septembre 2020

INSTITUTIONS FRANÇAISES

## Quel est le rôle du Sénat ?

**348 sénateurs siègent au Palais du Luxembourg**

### Travail législatif

- Examen des projets de loi
- Dépôt de propositions de loi
- Dépôt d'amendements
- Vote de la loi

### Contrôle de l'action du gouvernement

- Questions au gouvernement <
- Contrôle de l'application des lois <

### Représentation des collectivités territoriales

- Les projets de lois relatifs à l'organisation des collectivités territoriales sont examinés en premier lieu par le Sénat, avant l'Assemblée nationale

Dans l'Yonne, les deux sénateurs qui siégeront pour les six prochaines années ont été choisis ce dimanche 27 septembre. La centriste Dominique Verien, élue dès le 1<sup>er</sup> tour, rempile pour un deuxième mandat. Même chose pour le LREM et membre du Gouvernement Jean-Baptiste Lemoyné, élu au 2<sup>nd</sup> tour.



Dominique VERIEN



Jean-Baptiste LEMOYNÉ

Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours s'applique dans les circonscriptions élisant 1 ou 2 sénateurs. Il concerne 34 circonscriptions, soit 59 sièges. Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. À défaut, un second tour est organisé, où la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le candidat et son suppléant doivent être de sexe différent.

## ... DEPUIS 2017

### La Fédération Eaux Puisaye Forterre



La Fédération Eaux Puisaye Forterre est un établissement public de type syndicat mixte, qui intervient par transfert de compétences dans les domaines de l'eau et/ou de l'assainissement. Ce transfert entraîne substitution de plein droit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre aux droits et obligations de la collectivité membre, à raison des compétences transférées.

Le Syndicat est administré par des élus territoriaux, placés véritablement au cœur de la décision et pleinement impliqués dans le pilotage de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au niveau local, territorial et départemental.

Cette gouvernance, qui fait la force de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, est fondée sur la subsidiarité, la mise en commun des énergies et des moyens ainsi que la contribution active de toutes les parties prenantes.

Président : Jean Desnoyers

1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean Massé - Environnement et protection de la ressource

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-François Boisard - Marché Public

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Patrick Dumez - Ressources humaines

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Gérard Lacombe - Patrimoine

5<sup>ème</sup> Vice-Président : Denis Delaflotte - Défense incendie

6<sup>ème</sup> Vice-Président : Jacques Baloup - Travaux et matériel d'exploitation

7<sup>ème</sup> Vice-Président : Christian Chaton - Finances

8<sup>ème</sup> Vice-Président : Hervé Chapuis - Assainissement non-collectif

Les services de la Fédération Eaux Puisaye Forterre se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations au 03 86 44 01 42.

INFOS PRATIQUES

Recensement

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021



À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin,...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir les statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Patrick DUMEZ.

Soyez informés et recevez les alertes de votre commune à tous moments avec PanneauPocket

L'application PanneauPocket est effective à Sommeceaise depuis mi-mai 2019.

Cette application est à télécharger sur votre portable dans votre Play Store en téléchargeant PanneauPocket. Elle vous permet de recevoir en temps réel les informations communiquées de la commune.



Sur le store de téléchargement

1. Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran
2. Le logo de PanneauPocket apparaît
3. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir »
4. Ouvrez l'application (et autorisez les notifications)

Testez vous-même l'application est gratuite !



AGENDA

Calendrier des collectes des déchets

Novembre, Décembre 2020

|          |   |    |    |
|----------|---|----|----|
| Novembre | 2 | 16 | 30 |
| Décembre |   | 14 | 28 |

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccaillantais.fr>

L'inscription sur les listes électorales :

Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur [demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr).



Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Chèque-cadeau du Noël des Enfants

- résidant dans la commune -

Dans ce contexte sanitaire particulier, nous suspendons l'après-midi consacré au Noël des Enfants.

Ce chèque-cadeau sera distribué dans les boîtes aux lettres mi-décembre.

Nous invitons les familles dont les enfants n'ont pas été recensés à venir se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence.



Colis de fin d'année

Les Séniors âgés de 70 ans et +, résidant dans la commune, recevront un colis qui leur sera distribué par les élus fin décembre, au moment des fêtes de fin d'année.

# Comptes-rendus du Conseil Municipal (Extraits)

## Réunion du 4 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

**Présents :** Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOUCHER Philippe, BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

**Absent excusé :** Néant Absent : M. LENTIER Rémi.

**Date de la convocation :** 28/05/2020

Vu la circulaire du 15 mai 2020 et l'art. L 2121-18 du CGCT, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se réunir à huis clos.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Annick GEFFRAY a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art L 2121-15 du CGCT).

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 MARS 2020 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2020.

### Délibération 2019/02/01 : DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS :

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonctions du Maire est fixé, de droit, à 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sauf si le Maire demande à bénéficier d'un taux inférieur,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

Sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints aux taux suivants :
  - Maire : 22.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Adjoints au maire : 8.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- précise que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
- précise que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### Délibération 2019/02/02 : COMPOSITION DES COMMISSIONS

- Finances :
  - Président : Patrick DUMEZ
  - Membres : tous les conseillers
- Voirie :
  - Vice-Président : Jean-Luc BOURGOIN
  - Membres : Philippe DURAND, Rémi LENTIER
- Bâtiment :
  - Vice-Président : Philippe DURAND
  - Membres : Jean-Luc BOURGOIN, Laurence LATAPIE, Marie LE BOITEUX
- Action sociale, enseignement, jeunesse :
  - Vice-Président : Annick GEFFRAY
  - Membres : Sandrine LASKA, Laurence LATAPIE, Marie LE BOITEUX
- Communication, maison multi-activités :
  - Président : Patrick DUMEZ
  - Membres : tous les conseillers
- Responsable des locations de la salle des fêtes : Annick GEFFRAY

### NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Délibération 2020/03/03 : SIVOS DUVRIN

Délibération 2020/03/04 : SDEY

Communauté de Communes de l'Aillantais (CCA)

Délibération 2020/03/05 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX SIÉGEANT AU SEIN DU COMITÉ DE SECTEUR DE LA « FÉDÉRATION EAUX PUISAYE-FORTERRE »

Délibération 2020/03/06 : CORRESPONDANT DÉFENSE

Délibération 2020/03/07 : TERRITOIRE NUMÉRIQUE BFC

Délibération 2020/03/08 : CNAS

Délibération 2020/03/09 : ATD

Délibération 2020/03/10 : COMITÉ DE BASSIN DE L'OUANNE AVAL

### DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

#### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2014-07-18 du 24 novembre 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- a) Décision n°2020-03 du 16 mars 2020 : Portant signature d'un contrat avec la SARL Christophe ERNOULT pour la réalisation du bardage de la Halle en bois – Place du Village. Coût des travaux : 11 475.80 € HT.
- b) Décision n°2020-04 du 20 avril 2020 : Portant signature d'un contrat avec la SARL Christophe ERNOULT pour la réalisation de la couverture de la Halle en bois – Place du Village. Coût des travaux : 13 011.20 € HT.
- c) Décision n°2020-05 du 27 avril 2020 : Portant engagement du marché pour la restructuration d'un bâtiment en Salle Multi-Activités pour un coût prévisionnel de 190 000 € HT et de la procédure de consultation.
- d) Décision n°2020-06 du 11 mai 2020 : Portant demande de subvention au titre de la DETR 2020 – Restructuration d'un bâtiment en maison multi-activités – Tranche 2.

### Délibération 2020/03/12 : ATTRIBUTION DE DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :
  1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
  2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
  3. De procéder, dans la limite d'un montant unitaire de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
  4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers ;
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
21. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
26. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
27. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
  - Autorise que toutes ces délégations soient exercées par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci,
  - Prend acte que M. le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de ces délégations.

**Délibération 2020/03/13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :**

M. le Maire présente le Compte Administratif pour l'année 2019 qui se présente de la façon suivante :

| EN €           | Total recettes | Total dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté  | RÉSULTAT TOTAL    |
|----------------|----------------|----------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| Investissement | 70 432.83      | 227 067.24     | -156 634.41            | 97 537.65         | <b>-59 096.76</b> |
| Fonctionnement | 317 218.13     | 274 441.31     | 42 776.82              | 204 179.13        | <b>246 955.95</b> |
| <b>TOTAL</b>   |                |                | <b>-113 857.59</b>     | <b>301 716.78</b> | <b>187 859.19</b> |

M. le Maire quitte la salle.

M. Philippe DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, prend la présidence. Le Compte Administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

**Délibération 2020/03/14 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 :** Concernant l'approbation du compte de gestion par M. Joel DEMONT et M. Jean-François LEGER, receveurs.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations ont été passées normalement ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2020/03/15 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 :** Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 de la manière suivante :

- compte 001 – déficit d'investissement reporté = 59 096.76 €,
- compte 1068 – couverture déficit = 113 472.76 €,
- compte 002 – excédent de fonctionnement reporté = 133 483.19 €.

**Délibération 2020/03/16 : VOTE DES TAXES LOCALES 2020 :**

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe foncière : 12.48 %,
- Taxe foncière non bâti : 40.20 %,

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020 :**

• Délibération 2020/03/17 : Comité des Fêtes de Sommeçaise : Mme Annick GEFFRAY, trésorière du Comité des Fêtes de Sommeçaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote.

M. le Maire présente la demande du Comité des Fêtes de Sommeçaise sollicitant une subvention à hauteur de 3 000 €..

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2020, au Comité des Fêtes de Sommeçaise d'un montant de 2 000 €..

Mme Annick GEFFRAY revient et reprend sa place.

• Délibération 2020/03/18 : Société de Chasse de Sommeçaise :

M. Jean-Luc BOURGOIN, président de la Société de Chasse de Sommeçaise, quitte la salle afin de ne pas participer aux débats et au vote.

M. le Maire présente la demande de la Société de Chasse de Sommeçaise sollicitant une subvention à hauteur de 350 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention, au titre de l'année 2020, à la Société de Chasse de Sommeçaise d'un montant de 300 €.

M. Jean-Luc BOURGOIN revient et reprend sa place.

**Délibération 2019/03/19 : AUTRES SUBVENTIONS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

| Associations               | Montant voté (sur proposition de la commission des finances) | Vote à main levée    | Observations                      |
|----------------------------|--|----------------------|-----------------------------------|
| <b>Brions'Caïse</b>        | 150 €  | unanimité            | Demande 200 €                     |
| <b>Acanthe</b>             | 200 €  | 8 pour, 1 abstention | -                                 |
| <b>MFR Semur en Auxois</b> | 95 €   | unanimité            | 1 élève                           |
| <b>CIFA 89</b>             | 95 €   | unanimité            | 1 élève                           |
| <b>CIFA Mercurey 71640</b> | 50 €   | unanimité            | -                                 |
| <b>CFA bâtiment</b>        | 95 €   | unanimité            | Demande 95 € par enfant - 1 élève |
| <b>Maxim +</b>             | 100 €  | unanimité            | Demande 250 €                     |

**MAISON MULTI-ACTIVITÉS - TRANCHES 1 ET 2 :** Attribution du marché : Tous les éléments concernant la prise de décision pour ce dossier n'étant arrivés en mairie, ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

**Délibération 2020/03/20 : VOTE DU BUDGET 2020 :**

M. le Maire présente le budget unique 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 14 594 €,
- Section d'investissement : 821 891 €.

Le Conseil Municipal approuve le budget proposé à l'unanimité.

**Délibération 2020/03/21 : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des achats de fournitures pour la confection de masques par des bénévoles, dans le cadre de la crise sanitaire due au COVID 19,

Considérant que la commune n'a pas de compte ouvert chez l'enseigne La Grange aux Tissus,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Philippe DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint, la somme de 168.90 €.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Recensement de la population :** M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir un courrier de l'INSEE concernant le lancement de la campagne de recensement de la population qui aura lieu sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Séance levée à 21h30.

# Comptes-rendus du Conseil Municipal (Extraits)

## Réunion du 22 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

**Présents :** Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOUCHER Philippe, BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LENTIER Rémi.

**Absent excusé :** M. LAROZA Philippe. **Absent :** Néant.

**Date de la convocation :** 15/06/2020

Vu la circulaire du 15 mai 2020 et l'art. L 2121-18 du CGCT, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se réunir à huis clos.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 4 juin 2020.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DURAND Philippe a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art L 2121-15 du CGCT).

### MAISON MULTI-ACTIVITÉS :

Délibération 2020/04/01 : **Attribution du marché – Tranche 1 et 2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Marchés Publics, Vu la décision du Maire n°2020-05 en date du 27 avril 2020 portant engagement du marché de reconstruction d'un bâtiment en Salle Multi-Activités et engagement de la procédure de consultation pour la réalisation de ces travaux,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte Frédéric VINCENDON, Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Attribue :

• Tranche 1 :

- Lot 1 : démolitions, gros-œuvre, carrelage, VRD - à l'entreprise TAFFINEAU pour la somme de 66 480.52 € HT,
- Lot 2 : charpente, couverture - à l'entreprise VAZ pour la somme de 25 499.14 € HT,
- Lot 3 : doublages, cloisonnements - à l'entreprise SCOBAT SARL pour la somme de 8 080.64 € HT,
- Lot 4 : menuiseries extérieures et intérieures - à l'entreprise ALAIN OLIVIER pour la somme de 15 961.32 € HT,
- Lot 5 : peinture - à l'entreprise DELAGNEAU pour la somme de 5 021.76 € HT,
- Lot 6 : plomberie - à l'entreprise DOMELEC pour la somme de 8 861.00 € HT,
- Lot 7 : électricité - à l'entreprise DOMELEC pour la somme de 10 313.00 € HT,

• Tranche 2 :

- Lot 8 : démolitions, gros-œuvre, VRD - à l'entreprise TAFFINEAU pour la somme de 28 516.00 € HT,
- Lot 9 : charpente, couverture - à l'entreprise VAZ pour la somme de 26 310.94 € HT,

Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs au marché, et à notifier le rejet des offres des candidats non retenus.

Délibération 2020/04/02 : **Demande de subvention DETR – Tranche 2**

Vu la décision du Maire n°2020-06 en date du 11 mai 2020 portant demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour le réaménagement et la reconstruction d'un espace de la ruralité – Tranche 2 – Réhabilitation extérieure du bâtiment accueillant la maison multi-activités,

Vu le courrier de la Préfecture en date du 8 juin 2020 demandant une délibération du nouveau Conseil Municipal,

M. le Maire présente le dossier de demande de subvention qui a été établi pour le réaménagement et la reconstruction d'un espace de la ruralité – Tranche 2 – Réhabilitation extérieure du bâtiment accueillant la maison multi-activités,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- précise que l'estimatif établi par M. Frédéric VINCENDON, architecte, pour la somme de 64 310 € HT sera pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- confirme la demande de subvention au titre de la DETR 2020,
- confirme que le plan de financement est établi comme suit :
  - DETR 2020 : 40 % = 25 724 €,
  - Autofinancement / Emprunt = 38 586 €,

- précise que la dépense sera inscrite au budget 2020,
- charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

Délibération 2020/04/03 : **PROPOSITION POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) :**

Vu le Code Général des Impôts et, notamment, les dispositions de l'article 1650,

Vu le courrier en date du 2 juin 2020 de la DRFIP portant demande de renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020,

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes, demeurant à Sommecaise 89110 :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| GEFFRAY Annick            | 17 rue de l'Eglise                        |
| BOURGOIN Jean-Luc         | 39 rue des Merles                         |
| BOUCHER Philippe          | 10 impasse des Bouviers                   |
| HEYDENS Eddie             | 19 Grande Rue                             |
| LAROZA Philippe           | 5 rue de l'Eglise                         |
| LASKA Sandrine            | 91 allée des Genets – La Brionnerie       |
| LATAPIE Laurence          | 10 impasse des Petits Bons                |
| LE BOITEUX Marie-Pierre   | 45 rue des Merles                         |
| LENTIER Rémi              | 18 rue des Merles                         |
| VIRLOUVET Annick          | Moulin de Chasserat                       |
| DIDIER Catherine          | 165 allée des Pâquerettes – La Brionnerie |
| GEFFRAY Jean              | 17 rue de l'Eglise                        |
| BOURGOIN Sylvie           | 39 rue des Merles                         |
| LATAPIE Severin           | 10 impasse des Petits Bons                |
| HERARD Pascal             | 45 rue des Merles                         |
| VIRLOUVET Nathalie        | 3 rue du Centenaire                       |
| GUETTARD Alain            | 27 allée des Jonquilles – La Brionnerie   |
| FOURNIER-HIRZEL Madeleine | 70 rue de Chantereine                     |
| BEAUFILS Jacqueline       | 11 Grande Rue                             |
| DUBOIS Jean-Claude        | 2 Grande Rue                              |
| LERICHE Micheline         | 13 rue de l'Eglise                        |
| CAZANOU Marc              | 133 allée des Genets – La Brionnerie      |
| GUETTARD Germaine         | 27 allée des Jonquilles – La Brionnerie   |
| LALU Jean-Claude          | 14 La Brimballerie                        |

Délibération 2020/04/04 : **COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ELECTORALE :**

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) et à la création de la commission de contrôle de la liste électorale, Suite aux élections municipales 2020,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme ses représentants au sein de cette commission, à savoir :

- Titulaire : Mme Laurence LATAPIE,
- Suppléant : Mme Eddie HEYDENS.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Décorations de Noël :** M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de constituer un groupe de travail afin de réaliser un inventaire des décorations de Noël et de tester des guirlandes.

**Achat de matériel :** M. le Maire rappelle que la commune ne possède plus aucun matériel suite aux différents cambriolages dont elle a été victime. Une liste du matériel à racheter est en cours de réalisation et des devis seront ensuite demandés. M. le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir afin que ces futurs achats soient les plus pertinents possible.

**Élagage :** Suite à des problèmes d'éclairage public dus à des branches d'arbres, M. le Maire demande à M. BOURGOIN d'effectuer un inventaire des emplacements où il est nécessaire de réaliser un élagage des arbres débordant sur la voie publique afin d'envoyer des courriers aux propriétaires concernés.

**Site internet :** M. le Maire informe le Conseil que le passage de témoin a été fait ce matin entre Mme Madeleine FOURNIER-HIRZEL et Mme Marie LE BOITEUX pour la gestion du site internet de la commune. Une réflexion va également être menée afin de faire migrer le site vers un nouvel hébergeur.

**Bornes incendie :** M. Jean-Luc BOURGOIN signale que les abords des bornes incendie ont besoin d'être nettoyés. M. le Maire enverra l'employé communal le faire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 14 septembre 2020 à 18 heures.

Séance levée à 20h10.

## Réunion du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick DUMEZ, Maire.

**Présents :** Mmes GEFFRAY Annick, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

**Absent excusé :** Mme HEYDENS Eddie, M. BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme GEFFRAY). **Absent :** Néant.

*Date de la convocation : 06/07/2020*

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020 :

Suite aux instructions de la Préfecture, le Conseil Municipal s'est réuni afin de désigner le délégué titulaire et les trois délégués suppléants qui représenteront la commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre prochain. M. BOURGOIN Jean-Luc est désigné secrétaire.

Le Bureau, présidé par le Maire, est composé des deux conseillers les plus âgés (M. Philippe LAROZA et Mme Annick GEFFRAY) et des deux conseillers les plus jeunes (M. Rémi LENTIER et Mme Laurence LATAPIE).

Après vote et à l'unanimité, le Conseil désigne :

- M. Patrick DUMEZ, délégué titulaire,
- Mme Annick GEFFRAY, M. Philippe DURAND et M. Jean-Luc BOURGOIN, délégués suppléants.

Séance levée à 20h00.

## Réunion du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

**Présents :** Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

**Absent excusé :** M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Bourgoin). **Absent :** M. LENTIER Rémi.

*Date de la convocation : 07/09/2020*

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2020 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020.

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BOURGOIN Jean-Luc a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

### PLACE DU VILLAGE / MAISON MULTI-ACTIVITES :

Délibération 2019/02/09 : Réalisation d'un emprunt relais  
Délibération 2020/06/03 : Modification du Budget 2020 – DM 1

### PROTECTION :

Délibération 2020/06/04 : Installation d'une alarme pour le local technique et d'une video-surveillance dans la cour la mairie et sur la place  
Délibération 2020/06/05 : Modification du Budget 2020 – DM 2

### RÉFECTION DU FOUR A PAIN :

Délibération 2020/06/09 : Demande de subventions  
Délibération 2020/06/10 : Modification du Budget 2020 – DM 4

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2014-07-18 du 24 novembre 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°2020-07 du 27 juillet 2020 : Portant acceptation d'un remboursement suite au vol d'outillage pour 2 616.96 euros par l'assurance MMA.
- Décision n°2020-08 du 24 août 2020 : Portant acceptation d'un remboursement suite au vol de la tondeuse autoportée pour 2 600 euros par l'assurance MMA.

Séance levée à 20h00.

## Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est opposable sur notre commune depuis le mois de Juillet 2020.

Ce document est issu d'un long travail de concertation depuis plusieurs années avec différentes parties : élus, service de l'état, chambre d'agriculture, associations, personnes de la société civile, etc.

Il s'agit d'une modification importante des règles qui régissent désormais les projets de construction, de déclarations de travaux.

Cela définit également différents périmètres de la commune appelé Zonage.

Un règlement impose également les obligations qui s'appliquent pour les projets sur l'ensemble du foncier bâti ou non bâti en fonction de la classification de ce zonage.

Conformément au code de l'urbanisme chaque projet d'Urbanisme sera désormais instruit par les services spécialisés en respect et application de ce règlement.

Nous avons exposé précédemment le changement important et la mise en place de ce nouveau document d'Urbanisme dans nos différents bulletins municipaux.

## CARNET

### Naissances

**MARIN SCHIED** Lya  
1<sup>er</sup> janvier 2020

**CHEMINANT** Léo  
17 janvier 2020

**LENTIER** Jules  
18 avril 2020

**GUERRY** Luguy  
4 août 2020

### Décès

**DEMOREL** Michèle veuve **BRACHET**  
11 février 2020

**STRUICK** Abraham  
25 mars 2020

**PETROCELLI** Jean Claude  
18 avril 2020

## ÉCLAIRAGE

### Un éclairage intelligent et des services connectés sur l'ensemble de la commune

Les objectifs pour la France en matière de transition énergétique sont à l'horizon 2030 de réduire de 20% la consommation d'énergie par rapport à 2012 et de porter à 32% la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale.

**Le passage en éclairage LED connecté contribue à atteindre ces objectifs.**

Rénover l'éclairage, ce n'est pas seulement mieux éclairer à moindre coût. C'est aussi apporter plus de sécurité, de visibilité, de confort et de bien être dans notre commune.

C'est pour ces diverses raisons que le Conseil Municipal a décidé d'opter pour ce type d'éclairage.

**L'installation a été réalisée et grâce à ce changement, la commune bénéficie d'une maintenance gratuite pendant 5 ans.**



## PLACE DU VILLAGE

### Place du Village

Les entreprises s'affairent au travail ambitieux de création et restructuration de la place du village.

Depuis quelques mois les travaux de la Halle entièrement restructurée sont achevés, bardage, toiture, gouttière ont ainsi été réalisés.

Après une interruption de quelques semaines liés à la situation sanitaire les travaux de VRD ont commencés : **création d'un réseau de collecte des eaux pluviales, viabilisation des sols, création des pelouses, déplacement du monument aux morts, pose du mat lumineux mise en place de la signalétique, des places de parking, ...**

Le bassin orné de sa fontaine et du mobilier urbain est opérationnel.

Le mois de Septembre à vu le commencement des travaux de réhabilitation intérieur et extérieur de l'ancienne ferme ravalement, toiture remaniée donneront vie à ce nouveau lieu destiné à l'amélioration de notre cadre de vie.



à savoir .....

**La mairie installera prochainement un système de vidéosurveillance sur la place du village, vers l'ancienne ferme, ainsi qu'aux extérieurs et intérieurs de la mairie.**

# Ces gestes citoyens seront bénéfiques pour tous !

## Dépôt sauvage

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique (Règlement Sanitaire Départemental de l'Yonne, article 84).

### Article 10-2. Poursuites

Tout dépôt sauvage est passible de sanctions, le Code Pénal (article R632-1) prévoyant des amendes de 150 à 3 000 euros.

## Vos poubelles

Pensez à ranger vos poubelles dès le passage des éboueurs.

**Un village bien entretenu et propre apporte un bienfait général et est bien plus agréable à vivre.**

## Entretien des trottoirs

Nous rappelons à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité **d'entretenir le trottoir devant leur propriété**, que cela concerne le déneigement comme le désherbage.

La loi s'appliquant à tous, nous vous demandons de **n'utiliser que des techniques autorisées** (désherbeur thermique, binette, arrachage manuel).

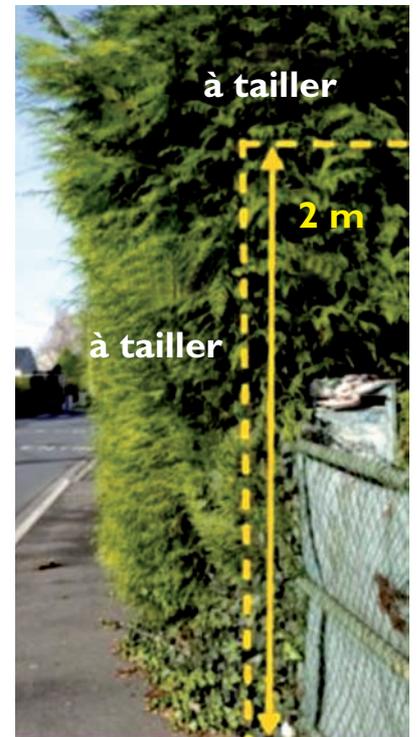


## Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).
- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public** (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

*Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.*

*Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.*



## Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours **d'utilisation d'engins bruyants** (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...) sont fixés :

**Jours ouvrables : 8h30/12h00 - 14h30/19h00**

**Samedi : 9h00/12h00 - 15h00/19h00**

**Dimanche et jours fériés : 10h00/12h00 - 16h00/18h00**

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que **les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.**



## Vitesse

Nous avons de nombreuses plaintes concernant la vitesse excessive de véhicules dans notre village et nous vous demandons de **veiller au respect des limitations de vitesse pour la sécurité de tous.**

# Le Comité des Fêtes de Sommecaise

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous ne sommes pas en mesure d'organiser des manifestations pour le moment et ne manquerons pas de faire en sorte, que dès que la situation le permettra, de reprendre nos festivités qui nous manquent à tous.

Thierry LABOUREL



## RETOUR EN IMAGES

### Masques

#### COVID 19

Un collectif de bénévoles s'est organisé pour créer des masques réservés et distribués gratuitement aux résidents permanents.

Plus de 500 masques ont ainsi été réalisés par une équipe de 14 personnes volontaires et déterminées dans ces moments particulièrement difficiles.

Nous les remercions vivement.



### Estivales de Puisaye



Malgré la crise sanitaire, les « Estivales de Puisaye » nous ont proposé un très beau concert de musique viennoise.

Seul au piano, Aurélien Pontier, jeune pianiste virtuose habitué des scènes parisiennes et internationales, a su faire revivre l'esprit et la légèreté des valse de Vienne.

Merci aux Estivales de Puisaye et à l'année prochaine.



### Matinée Propreté

Samedi 19 septembre, une matinée propreté a été organisée pour le nettoyage de la commune.

Une dizaine de bénévoles ont eu la gentillesse d'y participer et nous les remercions vivement.

Espérons que pour le futur nous aurons plus de participants.





| GROUPE SOS |

**L'initiative 1000 cafés, portée par le Groupe SOS, a pour but de redynamiser les territoires ruraux en créant des cafés multiservices dans des communes de moins de 3500 habitants.**

**DES SERVICES ADAPTÉS**

Les cafés proposeront des activités et services complémentaires, adaptés aux besoins exprimés par les habitant.e.s

- Dépôt de pain ; offre d'épicerie et de produits frais locaux ; relais poste ; point colis Mondial Relay ; point presse
- Points d'accès numériques et espaces de co-working
- Programmation culturelle et artistique pouvant mettre à l'honneur des artistes locaux
- Organisation de débats citoyens / conférences autour des innovations sociales, environnementales
- Espace de rencontres et d'activités pour le tissu associatif et entrepreneurial local
- Point d'informations relais sur les offres touristiques du territoire
- Développement de solutions de mobilité
- ou d'autres selon les besoins de la commune et de ses habitant.e.s



Questionnaire afin de



# CO-CONSTRUIRE LE DYNAMISME DE MA COMMUNE.

Madame, Monsieur,

Discutons ensemble de la possibilité d'ouvrir un commerce dans notre commune :

1) Assistez-vous aux manifestations organisées par les associations communales et/ou intercommunales ?

- Toujours     Parfois     Jamais

Si oui, lesquelles : .....

2) De quels services avez-vous besoins (dépôt de pains, relais colis, épicerie, restauration rapide, presse, animations, autres ...) ?

.....  
.....  
.....

3) Si un commerce devait ouvrir dans la commune, quel serait-il ?

.....  
.....

4) Le cas échéant, que pensez-vous de l'idée d'engager un projet de commerce sur la commune ?

- C'est une excellente idée
- Ce n'est pas une bonne idée
- Mon avis dépend du projet, et je précise mon propos :

.....  
.....

5) Si un tel projet devait ouvrir ses portes dans la commune, seriez-vous prêts à le fréquenter ou à vous y investir ?

- Oui, pour consommer et rencontrer du monde
- Oui, pour consommer et m'investir associativement
- Oui, mais juste pour assister à des événements ponctuels
- Non, je n'ai pas le temps, ni le besoin

6) Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- |           |           |             |
|-----------|-----------|-------------|
| 16-25 ans | 26-40 ans | 41-50 ans   |
| 51-60 ans | 61-70 ans | + de 71 ans |

NOM (facultatif) :

Prénom :

Tél : .....

Mail : .....

Adresse : .....

Répondez à ce questionnaire **votre avis est essentiel**, et déposez-le **avant le 30 novembre 2020** :

- soit **en mairie** aux heures d'ouverture : le lundi de 16 à 18h et le jeudi de 10 à 12h,
- soit dans la **boîte aux lettres**.

Nous ne manquerons pas de vous faire savoir le résultat de ce questionnaire et de faire une réunion d'information le moment voulu.



# CO-CONSTRUIRE LE DYNAMISME DE MA COMMUNE.



La commune de Sommecaise est candidate à l'initiative de « 1000 cafés » !  
Merci de répondre au questionnaire au recto.

Déposez-le avant le 30 novembre 2020 :

soit en mairie aux heures d'ouverture : le lundi de 16 à 18h et le jeudi de 10 à 12h, soit dans la boîte aux lettres de la mairie.